



**40 000 \$**  
**À DISTRIBUER !**

# PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE

FONDS D'APPUI AUX INITIATIVES DU RÉSEAU EVB

- VOLET - CHANGEMENTS CLIMATIQUES
- VOLET - GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES / RECYC-QUÉBEC
- VOLET - VIVRE-ENSEMBLE
- VOLET - ENSEIGNER DEHORS - **NOUVEAU !**

DATE LIMITE POUR L'ENVOI DE VOTRE PROPOSITION  
**23 OCTOBRE 2020**

# PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE 2020-2021

## 4 VOLETS

<b>CHANGEMENTS CLIMATIQUES</b>  MONTANT TOTAL DISPONIBLE <b>10 000 \$</b>  MONTANT MAXIMAL PAR PROJET <b>1 000 \$</b>  PAGE 2	<b>GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES/ RECYC-QUÉBEC</b>  MONTANT TOTAL DISPONIBLE <b>20 000 \$</b>  MONTANT MAXIMAL PAR PROJET <b>1 000 \$</b>  PAGE 3	<b>VIVRE ENSEMBLE</b>  MONTANT TOTAL DISPONIBLE <b>5 000 \$</b>  MONTANT MAXIMAL PAR PROJET <b>500 \$</b>  PAGE 4	<b>ENSEIGNER DEHORS</b>  MONTANT TOTAL DISPONIBLE <b>5 000 \$</b>  MONTANT MAXIMAL PAR PROJET <b>500 \$</b>  PAGE 5
---	--	---	---

Il y a dans les écoles et établissements du Québec, des idées en **OR** qui ne se réalisent pas, faute de financement!

### PRÉSENTATION

La Fondation Monique-Fitz-Back a pour mission de promouvoir l'éducation relative à l'environnement et à un milieu sain dans une perspective de développement durable. Par ses actions, elle cherche également à appuyer le développement du réputé réseau des 1 500 Établissements verts Brundtland (EVB-CSQ), tel que l'aurait souhaité Monique Fitz-Back. Afin d'aider la réalisation du plus grand nombre d'idées en or issues du réseau EVB, la Fondation renouvelle et bonifie son programme d'aide financière pour l'édition 2020-2021.

### OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Appuyer le développement du mouvement EVB au niveau local ;
- Appuyer la créativité et l'innovation dans le domaine de l'éducation au développement durable ;
- Favoriser l'engagement des jeunes.

### REMERCIEMENTS

La Fondation Monique-Fitz-Back souhaite remercier tous les contributeurs au **FAIRE**, le **Fonds d'Appui aux Initiatives du Réseau EVB**. Les personnes et organisations qui permettent d'offrir ces programmes ont un impact important sur l'éducation offerte aux jeunes des établissements touchés, ainsi que sur notre environnement en général.

Nous remercions notamment les organisations suivantes :



# VOLET CHANGEMENTS CLIMATIQUES

## OBJECTIF PROPRE AU VOLET

Encourager la réalisation de projets portant sur la réduction des gaz à effet de serre et sur l'adaptation aux **changements climatiques**.

## PROJETS ADMISSIBLES

Afin d'être admissibles, les projets doivent :

- Sensibiliser et mobiliser activement les jeunes fréquentant l'établissement, sur la question des changements climatiques ;
- Viser à provoquer des changements de comportement positifs en matière de réduction des gaz à effet de serre ou d'adaptation aux changements climatiques ;
- Être approuvés par la direction de l'établissement ;
- Être placés sous la responsabilité d'un membre du personnel de l'établissement.

Des exemples de projets admissibles pour ce volet sont présentés en annexe.  
Inspirez-vous de ces idées et ajoutez-y votre couleur !

Considérant que les transports représentent la principale source de gaz à effet de serre au Québec, les projets portant sur la question des **transports** seront **favorisés**.

Les projets de **Réduction** à la source, de **Réemploi** et de **Recyclage**, incluant les projets de compostage, doivent être soumis au volet « **Gestion des matières résiduelles / RECYC-QUÉBEC** ».

## AIDE FINANCIÈRE POTENTIELLE



Ce programme bénéficie d'une enveloppe totale de **10 000 \$**.

Les aides financières qui seront accordées se situeront entre **300 \$** et **1 000 \$**, selon vos besoins.

Cette aide pourra couvrir **100 %** des dépenses du projet.

### Emilie Robitaille

Coordonnatrice du volet **Changements climatiques**

erobitaille@fondationmf.ca

## PARTENAIRE DU VOLET CHANGEMENTS CLIMATIQUES



# VOLET GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES / RECYC-QUÉBEC

## OBJECTIF PROPRE AU VOLET

Encourager la réalisation de projets portant sur la gestion responsable des **matières résiduelles**.

## PROJETS ADMISSIBLES

**Afin d'être admissibles, les projets doivent :**

- Sensibiliser et mobiliser activement les jeunes fréquentant l'établissement, sur la question des matières résiduelles ;
- Viser à provoquer des changements de comportement positifs en matière de **Réduction** à la source, de **Réemploi** et de **Recyclage** (3R) ;
- Être approuvés par la direction de l'établissement ;
- Être placés sous la responsabilité d'un membre du personnel de l'établissement.

**Voici quelques exemples de projets admissibles :** réduction du gaspillage alimentaire, réduction des plastiques à usage unique (vaisselle, verre, tasse, etc.), élimination des bouteilles d'eau, récupération des matières recyclables et recyclage des matières organiques, réemploi des vêtements et autres textiles (dons, échanges, partages, etc.), réemploi et récupération des appareils électroniques, activité d'information et de sensibilisation, etc.

## AIDE FINANCIÈRE POTENTIELLE



Ce programme bénéficie d'une enveloppe totale de **20 000 \$**.

Les aides financières qui seront accordées se situeront entre **300 \$** et **1 000 \$**, selon vos besoins.

Cette aide pourra couvrir **100 %** des dépenses du projet.

En vertu d'une entente avec NI Corporation, la Fondation est partenaire du programme **« Commerce engagé »**. Les établissements scolaires dont le projet sera retenu dans le volet GMR pourront obtenir **gratuitement** de l'équipement de récupération remis à neuf (bacs, stations de tri, etc.), pour une valeur maximale de **500 \$**. ([www.ni-corporation.com](http://www.ni-corporation.com)).

### Emilie Robitaille

Coordonnatrice du volet **Gestion des matières résiduelles / Recyc-Québec**

[erobitaille@fondationmf.ca](mailto:erobitaille@fondationmf.ca)

## PARTENAIRES DU VOLET GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES / RECYC-QUÉBEC



# VOLET VIVRE-ENSEMBLE

## OBJECTIF PROPRE AU VOLET

Encourager la réalisation de projets permettant de développer des milieux de vie inclusifs et de faire la promotion du **vivre-ensemble** au sein de l'école et/ou de la communauté. Les projets soutenus pourront également viser la lutte à la discrimination et au racisme et soutenir la déconstruction des préjugés.

## PROJETS ADMISSIBLES

**Afin d'être admissibles, les projets doivent :**

- Sensibiliser les jeunes fréquentant l'établissement à l'importance de développer leur esprit de solidarité ;
- Mobiliser activement les jeunes dans des projets concrets ;
- Être réalisés à l'intérieur du cadre de l'école. Les initiatives peuvent toutefois soutenir certains groupes spécifiques de leur communauté ou certaines initiatives internationales ;
- Être approuvés par la direction de l'établissement ;
- Être placés sous la responsabilité d'un membre du personnel de l'établissement.

Des exemples de projets sont disponibles en annexe de ce document pour inspirer des initiatives visant la promotion du vivre-ensemble.

## AIDE FINANCIÈRE POTENTIELLE



Ce programme bénéficie d'une enveloppe totale de **5 000 \$**.

Les aides financières qui seront accordées se situeront entre **200 \$** et **500 \$**, selon les besoins énoncés pour le projet et pourra couvrir 100% des dépenses admissibles.

Cette aide peut être utilisée pour démarrer un projet, acheter certains équipements, faire venir une ressource spécialisée, etc. Elle ne peut être utilisée pour augmenter les résultats d'une collecte de fonds au profit d'une autre organisation.

### Élise Derome

Coordonnatrice du volet **Vivre ensemble**

ederome@fondationmf.ca

## PARTENAIRE DU VOLET SOLIDARITÉ



# VOLET ENSEIGNER DEHORS (NOUVEAU !)

## OBJECTIF PROPRE AU VOLET

Soutenir la réalisation de projets et d'activités touchant l'éducation en plein air (classes extérieures).  
Pour sa première édition, ce volet offrira des bourses pouvant servir à l'achat de petit matériel pour soutenir des activités et des projets d'éducation en plein air.

## MATÉRIEL ADMISSIBLE

- Guides d'identification et matériel pédagogique ;
- Loupes, pinces, gants, herbiers, filets, contenants, jumelles, etc. ;
- Tablettes à pince, crayons, craies ;
- Babillards et tableaux pour l'extérieur ;
- Tapis mousse;
- Pluviomètres, balances, mangeoires pour oiseaux ;
- Bacs de rangement, sacs à dos ;
- Bottes de pluie ;
- Bandeaux;
- Gourdes ;
- Etc.

Il sera important dans votre demande d'aide financière de préciser en quoi l'utilisation de ce matériel contribuera à l'implantation ou au succès de votre activité / projet d'éducation en plein air.

## AIDE FINANCIÈRE POTENTIELLE



Ce programme bénéficie d'une enveloppe totale de **5 000 \$**.

Les aides financières qui seront accordées se situeront entre **200 \$** et **500 \$**, selon vos besoins.

Cette aide pourra couvrir **100 %** des dépenses du projet.

Cette aide devra être utilisée pour l'achat de matériel en lien avec votre activité ou projet d'éducation en plein air. Elle ne pourra pas être utilisée pour faire venir une ressource spécialisée ou participer à une formation.

### Julie Moffet

Coordonnatrice du volet [Enseigner dehors](#)

[jmoffet@fondationmf.ca](mailto:jmoffet@fondationmf.ca)



# PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE 2020-2021

## INFORMATION GÉNÉRALE

### ORGANISMES ADMISSIBLES

Sont admissibles, les garderies en milieu familial, les centres de petite enfance, les écoles primaires et secondaires, les établissements d'enseignement professionnel et aux adultes, les cégeps et les facultés universitaires reconnus comme établissements verts Brundtland ou comme EAB en 2019-2020 ou 2020-2021 par la Centrale des syndicats du Québec.

### ÉVALUATION DE PROJETS

Un comité composé de représentants de la Fondation, de représentants de l'équipe de coordination EVB-CSQ et de spécialistes indépendants procédera à la sélection des projets, parmi les propositions reçues.

#### Critères d'évaluation

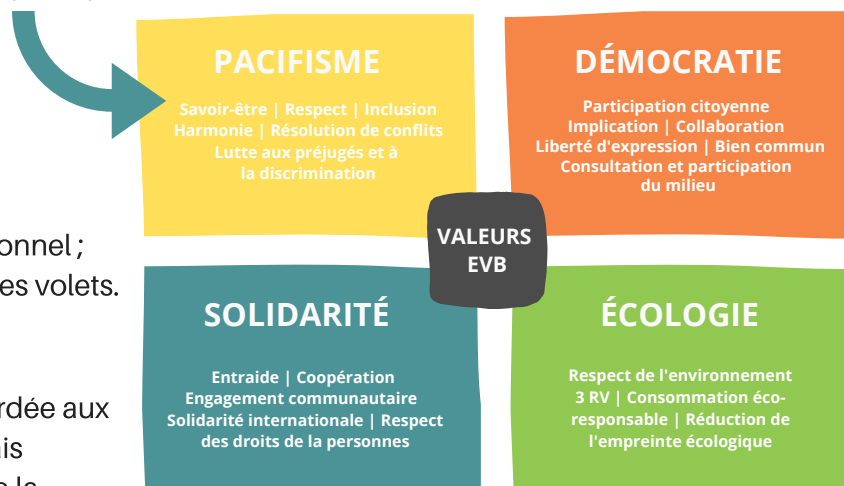
- **Le respect des objectifs et des critères d'admissibilité du programme** : statut EVB de l'établissement et objectifs spécifiques en fonction du volet sélectionné ;
- **La valeur pédagogique du projet** : le projet doit permettre aux jeunes de comprendre les effets de leurs actions, ou les bénéfiques d'un nouvel équipement, d'une nouvelle habitude et respecter le programme éducatif et faire ressortir les liens entre le projet et le programme éducatif de l'établissement ;
- **La portée du projet en nombre de jeunes touchés** : un projet qui implique directement ou qui sensibilise la majorité des élèves sera mieux classé qu'un projet dont les retombées sont limitées à une classe ou un comité restreint d'élèves ;
- **Le degré d'implication des jeunes aux différentes étapes du projet** : un projet issu de la volonté des élèves et pour lesquels ils sont impliqués activement dès la mise en oeuvre du projet et tout au long de sa réalisation sera favorisé, plus particulièrement pour les niveaux secondaire, collégial et universitaire ;
- **Le degré d'intégration des valeurs EVB dans la conception même du projet** (ex. : matériaux récupérés, ouverture vers la communauté, partenaires, etc.) ;
- **L'originalité du projet.**

#### Exemples de dépenses non-admissibles

- Achat de mobilier ou de matériel scolaire (à l'exception du volet enseigner dehors) ;
- Formation ou temps de libération du personnel ;
- Sorties scolaires n'ayant pas de lien avec les volets.

#### Précisions sur la sélection des projets

À valeur égale de projet, la priorité sera accordée aux projets en provenance d'écoles n'ayant jamais bénéficié du programme d'aide financière de la Fondation.



# PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE 2020-2021

## INFORMATION GÉNÉRALE - SUITE

### VERSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE

50 % de l'aide sera versée sur acceptation du projet. Le dernier paiement sera versé suite à la remise du bilan final et d'un minimum de trois photos de bonne qualité transmises en format électronique.

### OBLIGATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT

- L'établissement doit faire partie du réseau EVB-CSQ ou ou EAB-CSQ en 2019-2020 ou 2020-2021 ;
- L'établissement est responsable de réaliser le projet tel que décrit dans le formulaire avant le 22 octobre 2021 ou de retourner à la Fondation les fonds qui lui auront été accordés ;
- L'établissement doit fournir à la Fondation un **bilan final** du projet **avant le 22 octobre 2021** ;
- **Ce bilan devra contenir les parties suivantes** : le déroulement général du projet, l'implication de la direction, des partenaires et des élèves, le bilan financier et l'évaluation globale (incluant des citations des élèves, de la direction et/ou d'enseignant(e/s), moment fort du projet, aspects difficiles, etc.).
- **Trois photos** (fichiers électroniques séparés) libres d'utilisation doivent aussi accompagner ce bilan. Si les jeunes sont identifiables sur les photos, veuillez nous fournir les autorisations parentales associées ou une lettre de la direction attestant que ces autorisations sont en votre possession ;
- L'établissement doit reconnaître la **contribution de la Fondation** lors de toute annonce publique concernant le projet. Une version électronique de notre logo vous sera fournie ;
- L'établissement devra installer dans un endroit stratégique de l'école, un panneau de reconnaissance remis par la Fondation ;
- Un établissement qui ne rencontrerait pas ces obligations ne pourrait soumettre de nouvelles demandes à la Fondation.

### SOUMISSION DES PROJETS

Pour soumettre votre projet, vous devez [remplir le formulaire en ligne](#).

**La date limite de dépôt de votre proposition est le 23 octobre 2020.**

Nos décisions seront communiquées en décembre 2020.



#### Fondation Monique-Fitz-Back

320, rue Saint-Joseph Est, bureau SS-045

Québec (Québec) G1K 8G5

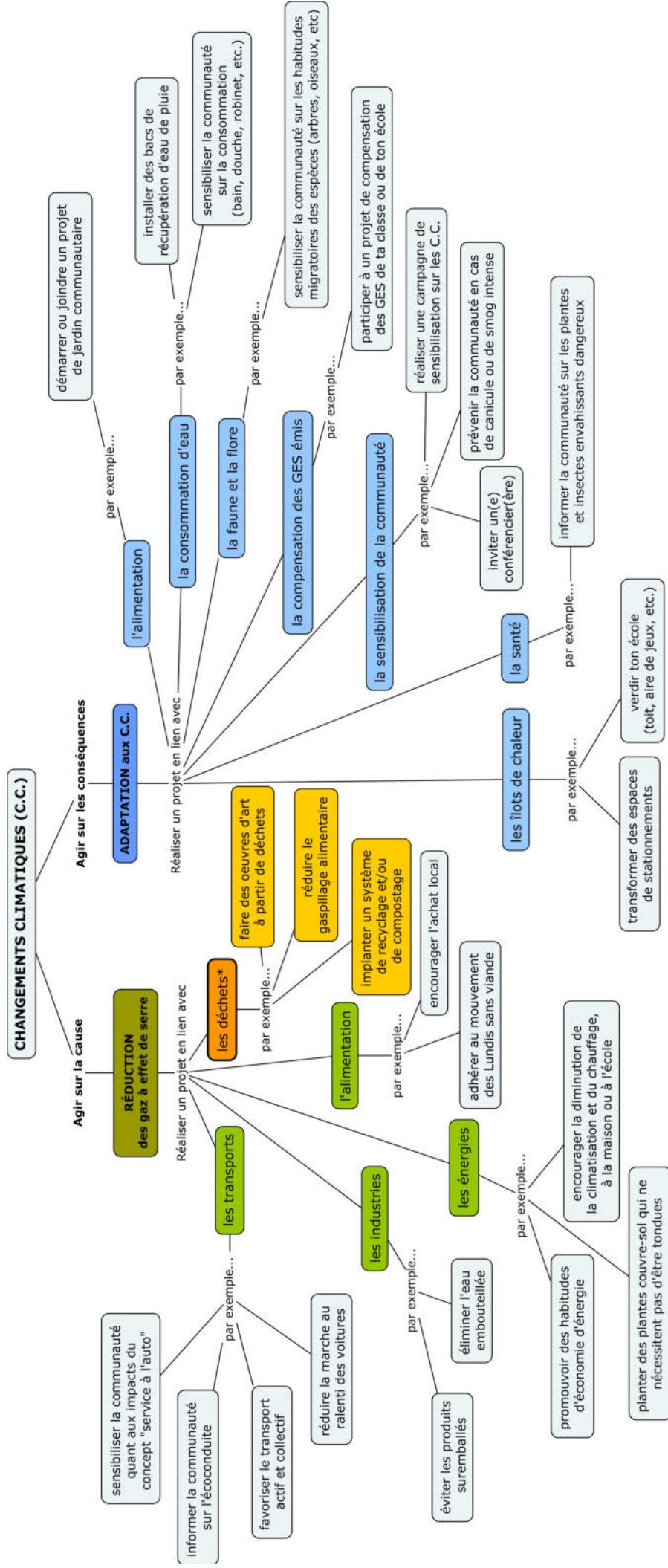
Téléphone : 418 523-8585 ou sans frais 1 866 621-6927

Adresse courriel : [adm@fondationmf.ca](mailto:adm@fondationmf.ca)

Site Internet : [www.fondationmf.ca](http://www.fondationmf.ca)



# ANNEXE - VOLET CHANGEMENTS CLIMATIQUES (C.C.)



\* Les projets de **Réduction à la source**, de **Réemploi**, de **Recyclage** et de **Valorisation** (3R-V) doivent être soumis au volet Recyc-Québec.

# ANNEXE - VOLET VIVRE-ENSEMBLE

**Thèmes visés**  
 Accueil des nouveaux arrivants, promotion de la diversité (culturelle, de corps, de genre et d'orientation sexuelle, etc), connaissance des réalités autochtones, sensibilisation à la pauvreté et l'itinérance, promotion des initiatives d'alphabétisation, sensibilisation aux enjeux liés à l'accessibilité et à l'inclusion, etc.

